

Année de programmation 2015 – **Domaine Risques liés aux contaminants aquatiques - Action 224**

Elaboration d'une stratégie de communication pour la réduction des rejets en micropolluants

Livrable 2.3.a, 2.3.b, 2.3.c

Maxime POMIES (Eurométropole de Strasbourg)

Mai 2018

Document élaboré dans le cadre de l'appel à projets « Innovations et changements de pratiques: lutte contre les micropolluants des eaux urbaines »



En partenariat avec :



« Avec le soutien de »





- **AUTEURS**

Maxime POMIES, chef du projet LUMIEAU-Stra (Eurométropole de Strasbourg),
maxime.pomies@strasbourg.eu

- **CORRESPONDANTS**

AFB : Pierre-François STAUB, Interlocuteur projet, pierre-françois.staub@afbiodiversité.fr

Partenaire : Claire RIOU, Interlocuteur projet, claire.riou@eau-rhin-meuse.fr et Roger FLUTSCH,
interlocuteur projet, roger.flutsch@eau-rhin-meuse.fr

- **AUTRES CONTRIBUTEURS**

Adélaïde MEYER, chargée de communication (Eurométropole de Strasbourg),
adelaide.meyer@strasbourg.eu

Droits d'usage : accès libre

Niveau géographique : National

Couverture géographique : Eurométropole de Strasbourg

Niveau de lecture : citoyens, professionnels, experts

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	Elaboration d'une stratégie de communication pour la réduction des rejets en micropolluants Pomiès M.	LUMIEAU-STR Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines à Strasbourg 
--	---	--

- **RESUME**

La problématique des micropolluants et plus généralement celle du cycle urbain de l'eau est mal connue du grand public. De même, les artisans sont rarement au courant des obligations réglementaires qui leur incombent vis-à-vis de leurs rejets. Cependant, réduire les rejets de micropolluants dans les réseaux d'assainissement devient un sujet majeur pour les collectivités, aussi bien pour la protection de l'environnement que pour répondre à la réglementation. Un des leviers pour changer les pratiques du grand public et des artisans est la sensibilisation. Elle se traduit par l'utilisation d'outils de communication adaptés.

Ce livrable propose des éléments de construction d'une stratégie de communication pour favoriser les changements de pratiques concernant les micropolluants. Cette stratégie s'adresse au grand public et aux artisans.

A partir des conclusions de l'enquête sociologique sur la représentation du « tout-à-l'égout », de la bibliographie des outils de communication existants sur le sujet et des supports déjà mis en place par la collectivité, des outils de communication sont proposés. Ils combinent des messages généraux sur les micropolluants ainsi qu'une approche par type de produits (produits ménagers, produit de bricolage, produits phytosanitaires, médicaments, cosmétiques). Les supports choisis sont classiques (plaquettes, guides) ou innovants (mini-films, spots radios). Leur efficacité et leur coûts seront évalués au fur et à mesure du projet afin d'identifier des pistes d'amélioration et ceux qui peuvent être pérennisés.

- **MOTS CLES (THEMATIQUE ET GEOGRAPHIQUE)**

Eurométropole de Strasbourg, micropolluants, réduction, stratégie de communication, outils de communication

- **COMMUNICATION STRATEGY ELABORATION TO REDUCE MICROPOLLUTANT RELEASE**

- **ABSTRACT**

Population knowledge about micropollutant problematic and, more generally, urban water cycle is poor. In the same way, craftsmen are rarely aware of regulatory obligation concerning their effluent discharge. However, reducing micropollutant release into sewage system is becoming a major issue for territorial communities, both for environmental protection and for regulation. One of the levers for changing practices of population and craftsmen is sensitization. So, adapted tools have to be used.

This document provides elements for a communication strategy to promote practice changes. This strategy is aimed at population and craftsmen.

Based on the conclusions of the sociological survey about representation of sewerage, the bibliography of the existing communication tools on the subject and the supports already used by the territorial community, communication tools are proposed. They combine general messages about micropollutants as well as an approach by type of products (household products, do-it-yourself products, phytosanitary products, medicines, cosmetics). Chosen tool forms are classic (guides) or innovative (videos, radio announcement). Their effectiveness and costs will be assessed during the project to identify possible improvements and those that can be sustained.

- **KEY WORDS (THEMATIC AND GEOGRAPHICAL AREA)**

Eurometropole of Strasbourg, micropollutants, reduction, communication strategy, communication tools

• SYNTHÈSE POUR L'ACTION OPERATIONNELLE

Les micropolluants sont devenus un sujet majeur de préoccupation et d'action pour la protection des milieux aquatiques. En milieu urbain, les rejets dans le réseau d'assainissement peuvent atteindre les milieux récepteurs après passage dans une station de traitement des eaux usées (STEU) ou suite à un déversement via un déversoir d'orage. Pour identifier les micropolluants présents dans les eaux, un suivi au niveau des STEU est mis en place par les gestionnaires des systèmes d'assainissement dans le cadre du programme RSDE STEU. Ce programme réglementaire donnera lieu dès 2018 à une étude diagnostic amont, c'est-à-dire à une identification des principaux émetteurs de micropolluants et à des propositions d'action. La difficulté de cette étude résidera d'une part dans la hiérarchisation des émetteurs et d'autre part dans les leviers d'action qui pourront être actionnés. En milieu urbain, les origines de micropolluants sont très diverses : établissements industriels, artisans, particuliers, eaux pluviales. Jusqu'à présent, les études portaient essentiellement sur les établissements industriels. Or les artisans et particuliers, bien que leurs volumes de rejets soient moindres, contribuent aux micropolluants rejetés dans les réseaux d'assainissement. Pour les encourager à réduire ces rejets, le levier réglementaire ne peut pas être utilisé. En revanche, le levier de la sensibilisation est tout à fait adapté.

Sensibiliser le grand public et les artisans constitue une approche nouvelle. Communiquer sur le sujet des micropolluants nécessite de concevoir des outils adaptés à la compréhension, des messages simples et clairs, des formats permettant d'atteindre les cibles. Une stratégie spécifique doit donc être élaborée pour concevoir et associer différents outils de communication. Au cours du projet LUMIEAU-Str, des outils de communication sont mis en place. Le sujet abordé étant nouveau, le projet fait office d'espace de test. L'objectif est de développer des outils classiques (plaquettes, guides) mais aussi innovants (vidéos, spots radios). La sensibilisation a donc lieu pendant le projet puis sera pérennisée, en s'appuyant sur les outils évalués comme les plus pertinents.

Pour concevoir la stratégie de communication, la première étape est de faire un bilan de la situation actuelle. Ce bilan intègre 3 éléments :

► Niveau de connaissance de la problématique des micropolluants par le grand public. L'enquête sociologique sur la représentation du « tout-à-l'égout » (livrable 2.1.a du projet LUMIEAU-Str) a confirmé la méconnaissance du sujet et la compréhension très partielle du cycle de l'eau urbain. Le grand public a des difficultés à concevoir que leurs pratiques quotidiennes puissent être une source de micropolluants, notamment lorsque les produits peuvent être en contact avec leur peau (cosmétique). Globalement, cela met en évidence le manque de conscience du danger des produits chimiques utilisés quotidiennement. L'étude a ensuite été approfondie concernant les produits ménagers. On note une bonne image des produits alternatifs mais une crainte d'une perte d'efficacité en termes de désinfection. La désinfection massive à la maison semble ancrée dans nos représentations d'un ménage efficace alors qu'elle n'est pas nécessaire. Enfin, les retours d'expérience des associations réalisant des ateliers de changement de pratique mettent en évidence que les aspects de santé et d'économie sont primordiaux par rapport à l'aspect de protection de l'environnement.

► Outils de communication existants. La communication sur le sujet des micropolluants et des substances chimiques à destination des particuliers et des artisans par les collectivités est quasi inexistante.

► Outils et projets connexes de la collectivité. La collectivité est engagée dans plusieurs démarches visant à la protection de l'environnement et de la santé : stratégie de réduction des déchets (démarche Territoires zéro déchet zéro gaspi), plan climat, amélioration de la qualité de l'air (Ville respirable), démarche Zéro pesticides. Nous pouvons nous appuyer sur plusieurs outils de communication déjà en place, notamment en relation avec les déchets et les pesticides. De plus, notre stratégie se doit d'être cohérente avec les autres projets et d'autres les autres communications.

La connaissance des micropolluants et, de manière plus générale, de l'assainissement est relativement faible pour le grand public. Le panel d'outils à mettre en œuvre aborde donc deux approches : une approche pédagogique donnant des informations sur les micropolluants, une approche plus concrète

ciblant les produits chimiques et les changements de pratiques. Cette dernière approche s'intéresse donc de manière séparée aux produits du quotidien (produits ménagers, produits de bricolage, produits phytosanitaires, cosmétiques, médicaments). Les changements de pratiques associés à chaque type de produits sont plus ou moins difficiles à mettre en place. Il faut proposer plusieurs niveaux de solutions : ne plus utiliser ou réduire les produits, utiliser des produits plus sains, mieux gérer les restes de produits.

Les deux approches de lecture permettent de toucher davantage de public et de satisfaire leur besoin en information (détaillée ou non). De plus, le changement de pratiques implique par définition des craintes. Pour limiter cela, la stratégie repose sur un message positif, proposant des alternatives, et limite l'alerte et le sentiment de culpabilité. A partir de ces principes, un panel diversifié d'outils est testé : guides, plaquettes, page web, vidéos diffusées dans les cinémas, spots radio. Une difficulté lorsque l'on communique sur une problématique est de ne toucher qu'une cible déjà sensibilisée. Diversifier les supports et médias de communication est aussi un moyen d'augmenter la probabilité de toucher nos cibles et d'interpeller des personnes totalement étrangères au sujet.

Un frein majeur au changement de pratique est le sentiment de ne pas être le principal responsable. L'action personnelle peut paraître dérisoire par rapport à une solution plus globale (d'ordre réglementaire par exemple) qui a davantage de portée. Pour contrer cette appréhension, notre communication doit montrer que chacun a un rôle à jouer et chacun peut en tirer des bénéfices (pour la santé ou économique par exemple).

Par cette stratégie de communication, la collectivité se pose en prescripteur de solutions. Cela concourt à la réalisation d'objectifs mais aussi à engager le grand public dans une démarche environnementale. L'administration des collectivités se tourne de plus en plus vers la participation citoyenne. Inclure le grand public dans ce type d'actions de changement de pratiques fait partie de cette évolution. Pour y parvenir, les messages doivent apporter de l'information utile pour justifier les actions et accompagner concrètement vers de solutions.

- **SOMMAIRE**

1. Introduction	9
2. Eléments de contexte pour l'élaboration d'une stratégie de communication	9
2.1. <i>Synthèse de l'enquête sur les représentations du « tout-à-l'égout » (Pierrette et al., 2017)</i>	9
2.2. <i>Les artisans et les rejets non domestiques</i>	10
2.3. <i>La cohérence avec les actions menées par la collectivité</i>	10
2.3.1. <i>Axe déchets</i>	10
2.3.2. <i>Axe produits phytosanitaires</i>	11
2.3.3. <i>Axe eau et assainissement</i>	11
2.4. <i>L'aspect réglementaire et le contexte national sur la thématique des micropolluants</i>	12
2.5. <i>Des éléments de bibliographie</i>	13
3. Adapter les messages aux différents publics	14
3.1. <i>Les produits du quotidien concernés</i>	14
3.2. <i>Plusieurs niveaux de messages à destination du grand public</i>	14
3.3. <i>Identifier les lieux adéquats pour communiquer</i>	15
3.4. <i>Les artisans : une cible spécifique</i>	15
3.5. <i>Proposer une communication au sein des services de la collectivité</i>	15
4. Explorer plusieurs voies de communication	15
4.1. <i>Les supports institutionnels</i>	15
4.2. <i>Diversifier les voies de diffusion</i>	16
4.3. <i>Une communication participative/interactive (au plus près des cibles)</i>	16
4.4. <i>De l'accompagnement pour les artisans</i>	17
5. Un panel d'actions à mettre en œuvre	17
5.1. <i>Les produits ménagers</i>	19
5.2. <i>Les produits de bricolage</i>	21
5.3. <i>Les produits phytosanitaires :</i>	22
5.4. <i>Les cosmétiques et médicaments :</i>	23
5.5. <i>Un message global</i>	24
5.1. <i>L'accompagnement des artisans</i>	25
6. Conclusion	26
7. Glossaire	Erreur ! Signet non défini.
8. Sigles & Abréviations	27
9. Bibliographie	28
10. Table des illustrations	29
Annexe 1: Supports de communication en rapport avec la démarche Zéro pesticides et le jardinage au naturel	30
Annexe 2: La lettre du SDEA (automne-hiver 2015)	32
Annexe 3: Listes des vidéos relatives à l'assainissement et aux micropolluants	33
Annexe 4: Plaquette à destination des professionnels : gérez vos déchets dangereux pour l'eau (SDEA)	34
Annexe 5 : Plaquette à destination des professionnels du nettoyage (CISALB)	35
Annexe 6 : Plaquette à destination des professionnels (CCI Territoire de Belfort)	36
11. Remerciements	37

1. Introduction

Le projet LUMIEAU-Stra (lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines à Strasbourg) a pour objectif de réduire les quantités de micropolluants rejetés dans les réseaux d'assainissement. Des solutions de réduction sont testées durant la durée du projet auprès des industriels, des artisans, du grand public et concernant les eaux pluviales. Leur évaluation en fin de projet permettra à la collectivité d'établir un plan d'action adapté avec des objectifs de réduction.

Parmi les solutions testées, des outils de communication sont mis en place à destination du grand public et des artisans. La conception de ces outils s'appuie sur l'expérience du service communication de l'Eurométropole, sur les recherches effectuées par le laboratoire GESTE concernant la représentation du « tout-à-l'égout » et les pratiques des usagers et sur les connaissances de l'artisanat du CNIDEP.

Durant la durée du projet (2015-2018), un plan de communication est mis en place. Ce plan propose un panel d'outils de communication adaptés aux différentes situations qui permettra de lancer des actions à moyen ou long terme. Ce plan de communication mis en œuvre accompagne les différentes tâches du projet. Ce plan identifie :

- ▶ les cibles et les messages dédiés ;
- ▶ une planification des actions à mettre en place ;
- ▶ un budget associé à chaque action ;
- ▶ des indicateurs d'efficacité associés à chaque action.

L'objet du présent livrable est de rendre compte de la conception de ce plan de communication. Dans une version ultérieure, une évaluation sera proposée ainsi qu'un développement de ce plan de communication pour le futur.

2. Eléments de contexte pour l'élaboration d'une stratégie de communication

Pour mettre en place une stratégie de communication efficace, une première étape de diagnostic doit être effectuée afin de calibrer nos messages en fonction du contexte actuel. Ce contexte est lié d'une part à la réglementation liée à la thématique des micropolluants à l'échelle d'une collectivité, au niveau de connaissance du public cible et aux actions déjà entreprises.

2.1. Synthèse de l'enquête sur les représentations du « tout-à-l'égout » (Pierrette et al., 2017)

L'étude menée au cours du projet LUMIEAU-Stra a mis en évidence plusieurs éléments, via la bibliographie et l'enquête terrain, dont il faut tenir compte dans la conception des outils.

- ▶ Globalement, le grand public ne connaît pas bien le cycle urbain de l'eau et le devenir des eaux usées.
- ▶ Les usagers ne sont pas conscients de la problématique des micropolluants (une proportion croissante de la population a cependant entendu parler d'un autre terme : les perturbateurs endocriniens).
- ▶ Les particuliers ont des difficultés à concevoir que leurs pratiques quotidiennes peuvent être une source de micropolluants. Ils attribuent clairement la responsabilité de cette pollution aux industriels et aux agriculteurs.
- ▶ L'habitude d'utiliser tel ou tel produit est un frein au changement (utilisation historique, peur d'un changement moins efficace, force de la publicité pour les produits « conventionnels »).
- ▶ L'aspect environnemental semble n'être pas prioritaire par rapport aux aspects économiques et santé.

En conclusion, le niveau de connaissance global du grand public sur l'assainissement requiert d'insister sur l'aspect explicatif et pédagogique. Cependant, notre stratégie de communication va devoir se démarquer pour pouvoir toucher l'utilisateur qui est confronté à de très nombreuses

sollicitations de communication. Des outils uniquement basés sur la pédagogie ne permettront pas d'atteindre les cibles. Nous devons donc nous doter dans un premier temps d'outils percutants, originaux, qui interpellent puis d'outils plus complets qui apporteront davantage d'information à l'utilisateur. Outre les informations décrivant la thématique des micropolluants, des outils devront proposer des solutions et accompagner les utilisateurs de ces solutions.

2.2. Les artisans et les rejets non domestiques

Tout établissement professionnel qui produit des eaux usées non domestiques doit être autorisé par le service gestionnaire du réseau d'assainissement pour rejeter ces eaux dans les égouts. Sans autorisation, le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau public d'assainissement est passible d'une amende de 10 000€ (Art. L.1331-2 du Code de la Santé Publique). Cette réglementation est peu connue des artisans et peu d'entre eux possède cette autorisation administrative.

L'aspect environnemental entre rarement en ligne de compte dans la gestion d'une entreprise artisanale, notamment en comparaison avec l'aspect économique. Les efforts sur la qualité des eaux de rejets sont réalisés dans le cadre de mises en conformité des équipements ou d'actions menées par les organisations professionnelles (opérations collectives par exemple). Ces efforts sont en général associés aux problématiques telles que les graisses ou les hydrocarbures. Les artisans sont peu conscients des micropolluants contenus dans leurs effluents et de leur devenir.

En bref, les outils de communication à destination des artisans devront être synthétiques pour inclure les différents aspects : définition/réglementation, solutions envisageables avec avantages et inconvénients, possibilités d'accompagnement. Il est préférable de ne pas multiplier les outils de communication mais de privilégier un outil synthétique de référence par métier. La diffusion de ce type d'outil sera tout aussi important que le contenu : pour être connu des artisans, les organisations professionnelles (corporations, chambre des métiers, CCI, syndicats professionnels) devront être associées. Pour cela, nous nous appuierons sur les échanges déjà établis durant la phase technique du projet (étude des solutions de réduction pour 4 métiers).

2.3. La cohérence avec les actions menées par la collectivité

La collectivité intègre la préservation de l'environnement dans de nombreux aspects de sa politique locale. Son territoire jouit d'un cadre exceptionnel (nappe phréatique la plus grande d'Europe, zones humides remarquables, espaces forestiers préservés). Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans un maximum de projet : plan climat, plan de déplacements, éco-quartiers, nature et biodiversité en ville, développement de l'économie verte et innovante, etc. Concernant la ressource en eau, la nappe phréatique permet de satisfaire de nombreux usages (agricoles, industriels, eau potable). Il est cependant nécessaire de préserver cette ressource, notamment en mettant en œuvre des actions pour préserver sa qualité.

2.3.1. Axe déchets

Un Plan local de prévention (PLP) a été mené par la collectivité pour réduire les déchets. Il a fait l'objet d'une convention d'objectif avec l'ADEME en 2010 qui prévoyait un objectif de réduction de 7 à 10% à l'horizon 2015 (7% à l'issue du PLP). Une cinquantaine d'actions a été mise en place, portant à la fois sur du changement de pratiques du grand public (ex : distribution de carafes pour préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille) et sur une amélioration du traitement des déchets (ex : développement de filières de responsabilité élargie du producteur – REP). Le périmètre d'action du PLP se limitait aux déchets solides et ne concernait donc pas les micropolluants. En revanche, le projet LUMIEAU-Stra s'appuie sur la méthodologie employée (diagnostic, co-construction d'un plan d'actions, évaluation des actions). Le PLP a également constitué l'opportunité d'établir (ou de renforcer) des liens avec des acteurs du territoire comme des associations ou la filière Eco-DDS.

A l'issue du PLP, l'Eurométropole de Strasbourg a été lauréate de l'appel à projets Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspi (TZDZG) de l'ADEME. Cette démarche s'inscrit sur 3 ans et propose un champ d'action plus large que le PLP car elle intègre l'aspect de prévention et la favorisation de l'économie circulaire. Les objectifs chiffrés sont issus de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (Assemblée nationale, 2015) : réduction de 10% des déchets

ménagers en 2020, orientation de 65% des déchets ménagers et assimilés vers le recyclage ou la valorisation organique en 2025, recyclage de 70% des déchets du BTP. Les projets LUMIEAU-Stra et la démarche TZDZG sont complémentaires pour améliorer le devenir des déchets liquides :

- Améliorer la lisibilité des filères de récupération des déchets dangereux des ménages en lien avec l'éco-organisme Eco-DDS ;
- Améliorer la lisibilité et l'attractivité des déchetteries professionnelles (pour les artisans notamment).

2.3.2. Axe produits phytosanitaires

La démarche de réduction totale de l'usage des produits phytosanitaires pour les espaces publics, dite « Zéro pesticide », a été initiée par les services de la collectivité dès 2008. L'abandon des pesticides s'est traduit pour les agents de la collectivité par l'apprentissage de nouvelles techniques de jardinage, plus naturelles et plus consommatrices de temps. Cette démarche a aussi été l'occasion de mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces, en adaptant les besoins en entretien de tel ou tel espace en fonction de ses caractéristiques, son usage et sa fréquentation.

Du point de vue du grand public, l'abandon des pesticides a créé une nouvelle esthétique de l'espace urbain. La végétation se retrouve davantage présente qu'auparavant, du fait de l'adaptation du niveau d'entretien, et les « herbes folles » (et non « mauvaises herbes ») acquièrent leur place dans le paysage urbain. Ces changements ont demandé un temps d'adaptation au grand public. Une phase de sensibilisation a eu lieu pour expliquer les objectifs de ces changements de pratiques : protéger la santé de tous, la nappe phréatique et la biodiversité. Cette sensibilisation a notamment pris la forme d'une exposition « Le retour des herbes folles » (du photographe Vincent Boussez). En complément, des supports de communication (Petit manuel du jardinage au naturel, fiches jardinage au naturel, plaquette Les pesticides on en a plein le nez ?) ont été mis à la disposition du grand public avec l'objectif d'expliquer la démarche, de rappeler les enjeux et de proposer des solutions à chacun pour modifier ses pratiques (Annexe 1).

La démarche mise en œuvre par la collectivité a permis d'anticiper les dernières évolutions réglementaires. En effet, la loi n°2014-110 du 6 février 2014 (Assemblée nationale, 2014) visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau national, dite « loi Labbé », complétée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Assemblée nationale, 2015), prévoit la mise en place de l'objectif « Zéro pesticide » dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2017. L'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics sur les espaces verts, les promenades, les forêts, et les voiries (sauf dérogations liées à la sécurité ou des sujétions disproportionnées) accessibles ou ouverts au public, est interdit depuis cette date. Au-delà des collectivités, la vente, l'usage et la détention de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs seront interdites à partir du 1er janvier 2019.

Pour accompagner les collectivités, les Agences de l'eau proposent des aides¹. En Alsace, via l'opération Commune Nature en partenariat avec la Région, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse encourage les communes à progresser vers le « zéro pesticide ». Dans le cadre du 10^{ème} programme (2013-2018), les aides peuvent concerner :

- Un appui sur une étape de diagnostic du plan de désherbage et de gestion différenciée (taux d'aide maximum : 80%) ;
- Les investissements sur des outils, des aménagements d'espaces et de lutte biologique (taux d'aide maximum : 60%) ;
- La formation et l'information auprès des chargés d'application et de la population (taux d'aide maximum : 80 et 60%).

2.3.3. Axe eau et assainissement

La thématique des micropolluants est peu abordée dans les messages de sensibilisation des collectivités. Des messages de sensibilisation sur les bons gestes pour préserver l'environnement sont inclus dans le règlement d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que sur le

¹ Programme d'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la démarche Zéro pesticides : http://www.eau-rhin-meuse.fr/zero_pesticide

site internet². Cependant, ces messages ne sont pas suffisamment mis en évidence et visibles auprès du grand public et des entreprises. Ils proposent des solutions de changement de pratique mais sans expliquer les raisons.

En bref, plusieurs actions liées à la thématique des micropolluants ont été menées et des projets connexes sont en cours. Pour être cohérent, notre stratégie de communication doit en tenir compte.

2.4. L'aspect réglementaire et le contexte national sur la thématique des micropolluants

La réglementation touchant aux micropolluants découle de la Directive cadre sur l'eau (DCE 2000/60/CE ; Union Européenne, 2000) complétée par les directives filles (2455/2001/CE, 2008/105/CE ; Union Européenne, 2001, 2008). Ces directives définissent les substances (prioritaires et prioritaires dangereuses) pour lesquelles des objectifs de réduction, voire de suppression, sont fixés.

En France, dès 2002, le programme RSDE (recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) s'est intéressé aux micropolluants dans les rejets des stations de traitement des eaux usées (STEU) et des installations classées pour l'environnement (ICPE (circulaire du 4 février 2002 ; Ministère de l'Environnement, 2002)). Cette action a permis de mieux connaître les substances présentes et leur flux au niveau de ces installations. Une seconde phase a eu lieu suite à la circulaire du 5 février 2009, avec notamment un objectif de suivi des micropolluants déterminés comme étant significatifs et un objectif de proposer des pistes de réduction pour des secteurs industriels (Ministère de l'Environnement, 2009). Une nouvelle phase du programme RSDE a été initiée par la note technique du 12 août 2016 (Ministère de l'Environnement, 2016). D'une part, celle-ci prévoit de rechercher une liste mise à jour de substances au niveau de l'entrée et sortie de la file eau des STEU. D'autre part, pour les micropolluants qui auront été déclarés significatifs, la collectivité, gestionnaire du système d'assainissement devra réaliser une étude diagnostic en amont (au niveau du réseau d'assainissement). Cette étude diagnostic a pour objet d'identifier les principaux émetteurs de substances et de proposer des pistes d'action. Les émetteurs possiblement concernés sont non seulement les établissements industriels mais aussi les artisans, le grand public et les eaux pluviales. Des actions vis-à-vis des industriels peuvent être menées en actionnant des leviers réglementaires et financiers. En revanche, concernant le grand public, les actions vont reposer sur de la sensibilisation et du changement de pratiques. Le projet LUMIEAU-Stra va ainsi permettre à la collectivité d'entamer la sensibilisation et de se doter d'outils de communication efficaces.

En septembre 2016, en France, le Plan national micropolluants (2016-2021)³ a été lancé. Construit à partir de plans précédents (plan national de lutte contre les PCB, plan national sur les micropolluants, plan national sur les résidus de médicaments), il définit 39 actions visant 3 objectifs :

- ▶ Réduire les émissions de micropolluants ;
- ▶ Consolider les connaissances
- ▶ Prioriser les polluants.

Plusieurs actions prennent en compte l'aspect de communication envers les acteurs de la problématique, notamment le grand public afin d'encourager un changement de comportement et de pratiques. L'action 13, par exemple, s'intitule « améliorer la communication envers le grand public, les professionnels et les collectivités ». Cette action va s'appuyer sur les travaux entrepris par les projets de l'appel à projets « Innovation et changement de pratique : lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines »⁴. Ces projets, résolument tournés vers la réduction à la source, intègrent un volet sociologique concernant les pratiques du grand public. Plusieurs d'entre eux, dont le projet LUMIEAU-Stra, ont pour objectif de sensibiliser à la problématique des micropolluants et de tester des outils de communication.

² Les bons gestes : <https://www.strasbourg.eu/preserver-ressource-eau-bons-gestes>

³ Plan National Micropolluants : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/lutte-contre-pollutions-leau#e4>

⁴ Appel à projet Micropolluants : <http://www.onema.fr/AAP-micropolluants-eaux-urbaines>

Jusqu'à présent, les actions (amélioration des connaissances, pistes de réduction) concernaient les établissements industriels, étant les émetteurs qui rejettent les plus gros volumes d'effluents dans les réseaux d'assainissement et qui utilisent potentiellement de nombreux produits chimiques. Cependant, Bergé *et al.* (2012) ont montré que les flux de certaines substances (alkylphénols et phtalates) rejetés par les industriels les plus importants sur le territoire parisien représentaient moins de 4% du flux mesuré en entrée d'une STEU. On peut donc faire l'hypothèse que d'autres émetteurs, comme les particuliers, contribuent à ce flux. Pour chacun d'entre nous, les flux de polluants rejetés sont limités mais, à l'échelle du territoire d'une collectivité, ils peuvent être importants. Avec une approche de réduction à la source, les projets se tournent désormais aussi vers le grand public pour traiter de la problématique micropolluants.

2.5. Des éléments de bibliographie

Un travail de bibliographie a permis de mettre en évidence la rareté des outils de communication sur les micropolluants réalisés par les collectivités. La plupart des éléments de communication sont généralistes et concernent les bons gestes à adopter sans faire référence au terme micropolluants (ex : lettre du SDEA, Annexe 2). Sur internet, quelques vidéos évoquent les micropolluants (Annexe 3). Elles sont pour la plupart produites par des établissements privés. Elles ont une visée explicative et valorisent les projets de recherche, notamment sur les procédés de traitement au niveau des STEU. D'autres vidéos sont des reportages journalistiques.

Ensuite, la web série Méli-Mélo⁵ aborde de nombreuses thématiques en rapport avec l'eau dont la pollution liée aux micropolluants. Les épisodes « de tout petits cachets » et « vive l'herbe libre » alertent sur les problématiques des résidus de médicaments et aux pesticides dans l'eau.

Enfin, des outils de sensibilisation ont été mis en place par certaines collectivités (Figure 1). Par exemple, l'agglomération de Perpignan Méditerranée a utilisé une affiche pour montrer au grand public le lien entre leurs gestes du quotidien et l'impact sur les milieux naturels. Une communication, directement sur les bouches d'égout, est utilisée par la ville de Collioure. En Suisse, les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement ont mis en place un site très didactique pour sensibiliser aux micropolluants (entre autres sujets) dans nos produits du quotidien et proposer des solutions et des outils de communication⁶.



Figure 1 : Outils de communication proposés par les villes de Perpignan (à gauche) et de Collioure (à droite)

Auprès des artisans, des outils de communication, peu nombreux, existent, notamment dans le cadre d'opérations collectives (Annexe 4, Annexe 5, Annexe 6). Un document complet de l'ASCOMADE synthétise de nombreux aspects de la problématique des effluents non domestiques⁷. Chaque document est adapté à la situation locale. Notons qu'un guide de

⁵ Websérie Méli-Mélo (GRAIE) : <http://www.graie.org/eaumelimelo/Meli-Melo/Espace-telechargement/>

⁶ Site des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement : <https://www.energie-environnement.ch/maison/micropolluants>

⁷ Guide Effluents non domestiques de l'ASCOMADE : <http://www.ascomade.org/upload/ouvrage/1380115479.pdf>

raccordement pour les effluents non domestiques est en cours de préparation dans le cadre de l'action 1 du Plan national micropolluants.

La communication auprès du grand public et des artisans sur les micropolluants est relativement rare, ce qui explique que ce sujet soit peu connu. Les éléments bibliographiques à destination du grand public sont très didactiques. Mais l'encouragement au changement de pratique et la démonstration que ce changement est possible manquent. Concernant les artisans, les documents existants incluent essentiellement des éléments de définition, les références réglementaires et des contacts pour être accompagnés. L'aspect démonstrateurs d'un changement de pratiques doit être davantage mis en avant.

3. Adapter les messages aux différents publics

Pour sensibiliser le grand public aux micropolluants, plusieurs approches sont possibles. Tout d'abord, on peut évoquer les micropolluants dans leur globalité en listant toutes les origines possibles. Ensuite, on peut cibler un certain groupe de micropolluants (les résidus pharmaceutiques, les perturbateurs endocriniens par exemple). Enfin, on peut relier les micropolluants aux produits du quotidien qui en contiennent. Cette dernière option est préférable car elle rend la problématique plus concrète. Chacun peut alors matérialiser les micropolluants dans son quotidien et donc comprendre quelles pratiques peuvent être facilement modifiées.

3.1. Les produits du quotidien concernés

Dans notre quotidien, l'ensemble des produits sont concernés. Il peut s'agir de produits chimiques mais aussi de produits dits d'hygiène et utilisés pour notre santé. Les produits concernés sont :

- ▶ Produits ménagers
- ▶ Produits de bricolage
- ▶ Produits phytosanitaires
- ▶ Cosmétiques
- ▶ Médicaments

Suivant chaque catégorie de produit, les solutions de changement de pratique sont plus ou moins accessibles. Par exemple, même si l'on est conscient que les médicaments que nous prenons ont un impact sur l'environnement, il n'est pas aisé de penser qu'on peut s'en passer ou changer pour un médicament moins nocif pour l'environnement. L'aspect de protection de la santé semble primordial. Le projet SIPIBEL/RILACT⁸ travaille sur cette problématique en particulier et l'implication de tous les acteurs de la filière pour trouver des solutions de réduction. L'approche pour les médicaments est différente des autres catégories de produits car d'autres acteurs interviennent dans les choix de produits (médecin, pharmacien). Pour les autres catégories, le particulier, en tant que consommateur, choisit lui-même les produits qu'il utilise. Durant le projet LUMIEAU-Stra, nous avons choisi de ne pas travailler de manière approfondie sur les médicaments. En revanche, nous nous inspirerons des conclusions du projet SIPIBEL/RILACT pour traiter de cette problématique dans le futur.

Concernant les cosmétiques, le projet COSMETEAU⁹ étudie la mise en œuvre des changements de pratiques. De même, les conclusions de ce projet nous permettront d'alimenter la boîte à outils de solutions en fin de projet.

3.2. Plusieurs niveaux de messages à destination du grand public

Pour chacune des catégories de produits, l'approche doit être adaptée et des propositions de solutions graduelles. La réduction des rejets en micropolluants passe par des changements de comportement et changement de pratiques. Ces changements peuvent être développés suivant 3 axes :

⁸ Projet SIPIBEL-RILACT : <http://www.graie.org/Sipibel/projets.html#RILACT>

⁹ Projet COSMETEAU : <https://www.leesu.fr/Presentation-de-Cosmet-eau>

- ne plus utiliser des produits (et utiliser d'autres méthodes de remplacement) ou réduire les quantités/doses ;
- utiliser des produits plus sains (contenant moins de micropolluants) ;
- mieux gérer les restes de produits chimiques (ne pas les jeter à l'évier mais les diriger vers des filières de traitement).

Il va donc falloir déterminer, pour chaque catégorie de produit, le (ou les) axe(s) le(s) plus pertinent(s) pour le public visé et le rendre réceptif au changement de pratiques.

Précisons également que les solutions toucheront plus ou moins les différentes classes du grand public. Des populations plus précises peuvent être visées : scolaires, étudiants, bricoleurs, précaires, « convaincus » (qui seront des relais au sein de la population).

3.3. Identifier les lieux adéquats pour communiquer

Plusieurs lieux sont envisageables afin de communiquer vers le grand public. Il y a tout d'abord la rue qui permet d'assurer une grande visibilité mais qui manque d'interactivité. Les mairies constituent ensuite un lieu adéquat pour véhiculer les communications de la collectivité. D'autres lieux en rapport avec la collectivité sont mobilisables : les bibliothèques, les centres socio-culturels, les déchetteries.

Ensuite, les lieux en rapport avec la consommation dans lesquels la valorisation du changement de pratique touchera directement les utilisateurs devront être mis à profit : les magasins de bricolage, les magasins de vente en vrac (proposant des produits pour fabriquer ses produits ménagers ou cosmétiques).

3.4. Les artisans : une cible spécifique

Le changement de pratique chez les artisans doit s'intégrer dans les contraintes et l'environnement de travail. Les outils doivent démontrer la possibilité d'améliorer ses pratiques sans remettre en cause toute une organisation de travail ni faire d'importants investissements. Le retour d'expérience sur la partie « test des solutions de réduction » dans la cadre du volet artisan du projet est primordial.

Au-delà de l'aspect réglementaire et changement de pratiques, les gains pour une entreprise qui s'engage dans une démarche environnementale doivent être valorisés : argument auprès de la clientèle, bénéfices en termes de santé pour les salariés, avantage concurrentiel pour répondre aux marchés publics.

3.5. Proposer une communication au sein des services de la collectivité

Communiquer et faire changer les pratiques au sein même des services techniques de la collectivité est primordial. Les services des collectivités ont tendance à être trop cloisonnés et à ne pas suffisamment communiquer ensemble. D'une part, faire connaître le projet LUMIEAU-Stra aux autres services permet de mettre en place des actions (techniques ou de communication) communes avec d'autres projets, par exemple avec la démarche Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspi. Ensuite, certains services peuvent améliorer leurs pratiques vis-à-vis de la gestion de leurs effluents : les solutions de réduction testées (dans le cadre du volet artisanat notamment) peuvent être proposées aux services. C'est un moyen de tendre vers l'éco-exemplarité de la collectivité. Enfin, chaque agent de la collectivité est potentiellement un relais pour diffuser les bonnes pratiques et les outils de communication.

4. Explorer plusieurs voies de communication

Comme dit précédemment, la stratégie de communication doit permettre de toucher différents types de cibles, dont certaines sont déjà en partie sensibilisées. Pour cela, plusieurs supports de communication complémentaires peuvent être utilisés.

4.1. Les supports institutionnels

Les supports habituellement utilisés par la collectivité, facilement accessibles aux citoyens, sont :

- ▶ Le site internet www.strasbourg.eu
- ▶ Le mensuel Eurométropole Mag (distribué à 263 000 exemplaires)
- ▶ Les journaux municipaux des communes (dont Strasbourg Mag distribué à 163 000 exemplaires)

Ces supports garantissent une bonne exposition et matérialise le lien territorial entre les actions de la collectivité et les citoyens. Concernant le site internet, il est très riche, et un contenu particulier risque de ne pas se démarquer et d'atteindre uniquement les personnes qui font des recherches en rapport avec la thématique. Une solution peut consister à utiliser le bandeau d'accueil qui permet de faire défiler plusieurs actualités.

Pour une communication interne aux services, l'intranet (TOTEMS) est un support tout à fait adapté, de même que le magazine des agents de la collectivité (Percussion) ainsi que le tiers lieu collaboratif (TIPI).

4.2. Diversifier les voies de diffusion

La population à atteindre dans le cas de ce type de sensibilisation est locale. Plusieurs médias locaux sont envisageables :

- ▶ Journaux : presse quotidienne régionale (DNA, L'Alsace), journaux gratuits (20 minutes, ...). Il est envisageable d'intégrer des éléments de communication dans les journaux gratuits, notamment via du publishing ou l'achat d'espace. Dans la presse quotidienne régionale, des articles plus généraux sur la problématique du projet ou sur une actualité particulière seront plus adaptés.
- ▶ Radios : radios locales (France Bleue Alsace, TopMusic)
- ▶ Diffusion dans les cinémas : réseau de cinémas strasbourgeois

Ces médias bénéficient d'une large exposition, notamment vers un public novice sur ces sujets. La radio et le cinéma doivent être un moyen de capter l'attention des auditeurs/spectateurs avec des messages courts puis les diriger vers des outils de communication contenant une information approfondie.

4.3. Une communication participative/interactive (au plus près des cibles)

Des voies de communications plus interactives sont à tester afin d'accompagner le grand public à s'engager des changements de pratiques. Cela concerne d'une part l'utilisation des réseaux sociaux de la collectivité. Les réseaux sociaux de la collectivité sont particulièrement suivis (Facebook : 90 000, Twitter : 94 000, Instagram : 15 500) et garantissent une forte exposition. Ils permettent des échanges entre les particuliers à la suite des publications et des retours d'expérience sur les changements de pratique de chacun.

D'autre part, profiter d'événements ponctuels en rapport avec la problématique est une opportunité d'aller au plus près de la population. Par exemple, différents salons ou événements réguliers peuvent être mis à profit :

- ▶ Carrefour des gestions locales de l'eau (janvier)
- ▶ Semaine alternatives aux pesticides (mars)
- ▶ Journée mondiale de l'eau (mars)
- ▶ Journée mondiale de l'environnement (juin)
- ▶ Semaine de réduction des déchets (novembre)
- ▶ Aquaterritorial (septembre)
- ▶ Forum Ville et Eau (octobre)
- ▶ Marché OFF de Noël (décembre)

Ces manifestations demandent des éléments de communication efficaces (stand, kakémonos) et une approche ludique (ateliers). Le public qui y sera présent sera, en majorité, déjà sensible aux problématiques environnementales.

4.4. De l'accompagnement pour les artisans

Capter le public artisanal est un défi car chaque chef d'entreprise doit intégrer des quantités d'information sur de nombreux sujets pour faire vivre son entreprise. La communication doit donc rester simple et synthétique. Une plaquette regroupant les messages principaux, appuyée par un accompagnement et une explication des organisations professionnelles, semble l'outil le plus adapté.

5. Un panel d'actions à mettre en œuvre

De nombreuses possibilités de communication sont envisageables. Elles doivent entrer en cohérence avec la stratégie de communication actuelle de la collectivité. Une collaboration entre le service technique concerné (dans notre cas le service Eau et Assainissement) et le service communication est nécessaire. De plus, pour garantir cette cohérence, il est pertinent d'échanger de manière transversale avec les autres services traitant de thématiques environnementales (service déchets, services espaces verts, ...).

Le Tableau 1 suivant liste les actions de communication possibles à mettre en place.

Tableau 1 : Actions de communication possibles

N°a ctio n	Type de produit	Population cible	Outils	Messages principaux	Commentaires
1	Produits ménagers	Grand public	Affiches, cartes recettes, étiquettes, insertions presse	Montrer la simplicité du changement de pratiques Mettre les solutions à la portée de tous.	Supports réutilisables à plusieurs moments de l'année (osterputz – ménage de printemps, rentrée universitaire, ...).
2	Produits ménagers	Grand public	Page web #menageaunaturel	Montrer la simplicité du changement de pratiques Mettre les solutions à la portée de tous.	Page liée à la page web LUMIEAU-Stra.
3	Produits ménagers	Grand public, précaires, bricoleurs	Ateliers de fabrication de produits ménagers	Montrer la simplicité du changement de pratiques Démontrer la faisabilité Mettre les solutions à la portée de tous.	L'interactivité avec les participants donne l'opportunité d'apporter davantage d'information.
4	Produits phytosanitaires	Grand public, jardiniers	Guide des techniques alternatives	Expliquer l'enjeu du changement de pratiques. Mettre les solutions à portée de tous.	Supports à destination du grand public produit pour valoriser et diffuser la démarche Zéro pesticide. Déjà en place.
5	Produits phytosanitaires + produits bricolage	Grand public, jardiniers, bricoleurs	Brochure bonnes pratiques pour la gestion des restes de produits chimiques	Expliquer le danger des restes de produits chimiques. Expliquer les bonnes pratiques (localisation des points de déchetterie, produits concernés). Proposer d'autres solutions (produits moins dangereux).	Supports à destination du grand public produit dans le cadre du PLP. Déjà en place.
6	Produits phytosanitaires + produits bricolage	Grand public, jardiniers, bricoleurs	Organisation de points de collecte ponctuels	Sensibiliser sur les enjeux. Expliquer les bonnes pratiques (produits concernés).	Les points de collecte ponctuels permettent de se rapprocher de la population. Frein : Inexpérience dans l'organisation de ce genre d'événements, complexité de l'aspect sécurité. Solution : collectes ponctuelles déjà réalisées par EcoDDS. Valoriser/diffuser les informations concernant les points de collecte ponctuels EcoDDS.
7	Produits phytosanitaires	Jardiniers	Ateliers jardinage	Montrer la simplicité du changement de pratiques Démontrer la faisabilité Mettre les solutions à portée de tous.	Déjà en place.
8	Médicaments	Médecins	Reprendre les outils proposés par le projet SIPIBEL-RILACT	Sensibiliser aux résidus de médicaments dans environnement	S'appuyer sur les Réseau Médecins Sentinelles en place sur l'Eurométropole.
9	Cosmétiques	Grand public	Reprendre les outils de Cosmet'eau	Sensibiliser aux résidus de cosmétiques dans environnement	
10	Message global	Grand public, artisans,	Page internet de bons gestes pour	Apporter l'ensemble de l'information sur les bons gestes en lien avec les micropolluants	Prévoir une lecture en fonction du lecteur (particulier, industriel, artisan) et par type

		industriels	l'environnement	(documents, comportements)	de produits. Frein : Difficulté à mettre en place un site totalement dédiée (stratégie de la collectivité de ne pas multiplier les sites). Abandon. Solution : S'appuyer sur le site dédié à la réduction des déchets.
11	Message global	Grand public	Mini-film et spots radios	Interpeller de manière ludique sur les micropolluants (pas d'objectif de pédagogie précise). Montrer que des solutions simples existent.	
12	Message global	Scolaires, jeune génération	Intervention/support auprès des scolaires	Apporter des éléments pédagogiques sur l'eau et les micropolluants Les amener à se poser des questions sur les pratiques dans leur foyer	
13	Message global	Grand public	Articles dans Eurométropole Mag	Apporter des éléments pédagogiques sur l'eau et les micropolluants	Appuyer les articles sur des éléments d'actualité du projet. Visibilité très large.
14	Message global	Services de la collectivité	Interventions	Expliquer le projet (objectifs et actions). Créer des liens avec les autres projets de la collectivité. Proposer et accompagner certains services vers la réduction des rejets en micropolluants.	
15	Message global	Services de la collectivité	Intranet / magazine des agents Percussion / lieu participatif Tipi	Proposer des solutions de réduction et de bonnes pratiques aux agents de la collectivité.	Les agents sont aussi des ambassadeurs des bonnes pratiques.
16	Message global	Artisans	Plaquettes synthétiques	Rappeler les obligations réglementaires. Proposer des solutions et inclure les retours d'expérience des démonstrateurs.	Diffusion en concertation avec les organisations professionnelles.

La stratégie choisie pour le grand public vise à communiquer d'une part par type de produits du quotidien, d'autre part par un message plus global de changement de pratiques.

5.1. Les produits ménagers

Le message principal consiste à montrer que changer ses pratiques vis-à-vis des produits ménagers est à la portée de chacun. Le message ne se veut ni alertant ni culpabilisant mais positif et provoquant un sentiment de contrôle pour l'utilisateur du produit ménager. Le niveau de changement de pratique envisageable est élevé car nous avons opté pour encourager la fabrication de produits ménagers. Cet objectif est cohérent dans la mesure où il ne demande que des ingrédients simples, facilement accessibles à l'achat, peu de connaissances spécifiques et pas de budget supplémentaire. La communication doit mettre à portée de chacun les

solutions, c'est-à-dire les recettes de fabrication. La déclinaison des outils se fait de deux manières : une campagne de communication globale assurant une large visibilité (affichage, guides recettes, réseaux sociaux, page web, articles de presse, sport radio) et des ateliers de fabrication comme démonstrateurs de faisabilité. Les ateliers de fabrication, mis en place par des associations, peuvent toucher différents publics : grand public, public précaire, assistantes maternelles et crèches.

Tableau 2 : Actions de communication possibles en rapport avec les produits ménagers

N° action	Outils	Media de diffusion	Acteurs à associer	Limites de l'outil	Budget	Calendrier	Indicateurs de performance
1	Affiches, cartes recettes, étiquettes, insertions presse	Panneaux d'affichage ville, réseaux sociaux de la collectivité, mairies, magasins de la collectivité, magasins intéressés (ex : magasins de vrac), structures proposant des ateliers (associations) Conférence de presse	Magasins de vrac, associations	Difficulté à évaluer les changements de pratiques qui en découlent.	Conception : 30 000 € Impression : 30 000€ Diffusion : 10 000€	nov-16 avr-17 janv-18	Nombre de guides distribués Nombre de vues sur les réseaux sociaux Nombre de vues insertion presse Nombre d'articles de journaux
2	Page web #menageaunaturel	Site web de la collectivité. Lier la page aux autres supports de communication.		Manque d'interactivité avec les visiteurs de la page.	/	Nov. 16	Nombre d'accès à la page
3	Ateliers de fabrication de produits ménagers	Associations	Associations (dans le cadre de l'appel à projet Education à l'environnement)	Nombre de participants limité par atelier	Montant de la subvention : 8 000€ /association	A partir de janv17, reconduction annuelle	Nombre d'ateliers Nombre de personnes sensibilisées

5.2. Les produits de bricolage

Deux messages sont à associer à ce type de produits : favoriser les produits écolabellisés et bien gérer les restes de produits. Ces bons gestes seront retranscrits dans les messages généraux (page web de bons gestes, film à message général). Les filières de gestion des restes de produits existent mais ne sont pas suffisamment connues ni utilisées. La communication devra donc s'axer sur ce point. Les restes de produits de bricolage sont assimilés à des déchets ménagers dangereux. Sur le territoire de l'Eurométropole, 3 points de collecte fixes ont été mis en place par l'éco-organisme EcoDDS. Une brochure expliquant les types de produits à amener et la localisation de ces points de collecte existe, téléchargeable sur le site de l'Eurométropole. Elle doit être valorisée et mise à disposition lors d'événements spécifiques (salons). En complément, des collectes ponctuelles, en collaboration avec les grandes surfaces de consommation, sont envisageables. Cela permet d'aguiller de quantités non négligeables de produits chimiques vers les bonnes filières et de s'assurer de la visibilité pour faire de la sensibilisation. Ces collectes ponctuelles nécessitent cependant des compétences en termes d'organisation, de tri, de sécurité. Il semble préférable de s'appuyer sur les collectes régulièrement organisées par EcoDDS. Leur annonce doit être renforcée et relayée par la collectivité.

Tableau 3 : Actions de communication possibles en rapport avec les produits de bricolage

N° action	Outils	Media de diffusion	Acteurs à associer	Limites de l'outil	Budget	Calendrier	Indicateurs de performance
5	Brochure bonnes pratiques pour la gestion des restes de produits chimiques	Site web de la collectivité. Mise à disposition lors des salons.	Service collecte des déchets	Pas d'évaluation de l'efficacité de cet outil.	/ (déjà en place)	Déjà en place	Nombre de brochures distribuées
6	Collectes ponctuelles de produits organisés par EcoDDS	Relayer l'information via réseaux sociaux et page d'actualité de la collectivité	EcoDDS, service collecte des déchets	Nombre de collectes limité. Difficulté à accéder aux données d'évaluation des collectes.	/	Déjà en place	Nombre de collectes organisées Quantité de produits collectés

5.3. Les produits phytosanitaires :

Deux messages sont à associer à ce type de produits : favoriser les techniques sans produits ou les produits moins nocifs et bien gérer les restes de produits. Ces bons gestes seront retranscrits dans les messages généraux. Comme pour les produits de bricolage, les restes de produits doivent être aiguillés vers les points de collecte d'EcoDDS. Les actions de communication seront donc les mêmes que pour les produits de bricolage.

Pour faciliter le changement de pratique et le jardinage sans produits chimiques, un accompagnement peut être réalisé sous deux formes : un guide des techniques alternatives et des ateliers spécifiques. Ces deux actions sont déjà mises en place par la collectivité. Elles doivent être valorisées et mise en avant lors d'événements et retranscrite dans les actions de communication générales.

Tableau 4 : Actions de communication possibles en rapport avec les produits phytosanitaires

N° action	Outils	Media de diffusion	Acteurs à associer	Limites de l'outil	Budget	Calendrier	Indicateurs de performance
4	Guide des techniques alternatives	Site web de la collectivité, mairies, lors d'événements ponctuels de sensibilisation, service Environnement et transition énergétique	Service Environnement et transition énergétique	Difficulté à évaluer les changements de pratiques qui en découlent.	/ (déjà en place)	Déjà en place	Nombre de guides distribués
5	Brochure bonnes pratiques pour la gestion des restes de produits chimiques	Site web de la collectivité. Mise à disposition lors des salons.	Service collecte des déchets	Pas d'évaluation de l'efficacité de cet outil.	/ (déjà en place)	Déjà en place	Nombre de brochures distribuées
6	Collectes ponctuelles de produits organisés par EcoDDS	Relayer l'information via réseaux sociaux et page d'actualité de la collectivité	EcoDDS, service collecte des déchets	Nombre de collectes limité. Difficulté à accéder aux données d'évaluation des collectes.	/ (déjà en place)	Déjà en place	Nombre de collectes organisées Quantité de produits collectés
7	Ateliers jardinage	Site CINE Bussièrès	CINE Bussièrès, Service Environnement	Nombre de participants limités par	/ (déjà en place)	Déjà en place	Nombre d'ateliers réalisés Nombre de participants

			et transition énergétique	atelier			
--	--	--	------------------------------	---------	--	--	--

5.4. Les cosmétiques et médicaments :

Les cosmétiques font l'objet du projet COSMET'EAU. Nous nous appuyons sur le retour d'expérience de ce projet pour établir une stratégie de communication.

Concernant les résidus de médicaments, l'approche est particulière dans la mesure où l'aspect santé entre en ligne de compte. Pour cette thématique, nous nous appuyons sur les conclusions du projet SIPIBEL-RILACT en les incluant dans nos messages de bons gestes. Pour toucher les autres acteurs du médicament (médecins, pharmaciens), ce projet a mis en place le site www.medicamentsdansleau.org qui fournit des outils de sensibilisation spécifiques. Nous pourrions y faire référence et les diffuser auprès du réseau de médecins mis en place sur le territoire de la collectivité dans le cadre de la surveillance d'éventuels impacts de la qualité d'eau potable sur les citoyens.

Tableau 5 : Actions de communication possibles en rapport avec les médicaments et cosmétiques

N° action	Outils	Media de diffusion	Acteurs à associer	Limites de l'outil	Budget	Calendrier	Indicateurs de performance
8	Reprendre les outils de SIPIBEL-RILACT	Réseau médecins sentinelles	Réseau médecins sentinelles	Diffusion de l'information limitée dans un premier temps. Limitation à de la sensibilisation.	/	/	Nombre de médecins sensibilisés
9	Reprendre les résultats du projet COSMET'EAU	Grand public	/	/	/	/	/

5.5. Un message global

Le message global sera délivré selon deux approches : une approche pédagogique détaillée et une approche plus simple mais qui interpelle le public.

D'une part, l'approche pédagogique a vocation à être précise dans les définitions, à expliquer les enjeux et à rappeler les solutions de changement de pratiques. Elle se traduira par une communication exhaustive via le site internet ainsi que par des articles dans les périodiques locaux (Eurométropole Mag, gazettes communales).

D'autre part, l'approche plus accrocheuse se matérialisera par des mini-films. Son objectif sera d'interpeller le particulier de manière ludique pour l'amener à se poser des questions. Le format sera court, pour ne pas noyer le particulier sous plusieurs messages (la portée pédagogique sera donc limitée). Une diffusion au cinéma (lors des bandes annonces pré-film) permettra de toucher un public qui n'est pas déjà sensibilisé mais qui sera captif.

Une page internet dédiée ne pourra être mise en place du fait de la stratégie de gestion web de la collectivité. En revanche, nous pouvons alimenter le site déjà en place sur la réduction des déchets (dans le cadre de la démarche TZDZG).

Tableau 6 : Actions de communication possibles en rapport avec un message global

N° action	Outils	Media de diffusion	Acteurs à associer	Limites de l'outil	Budget	Calendrier	Indicateurs de performance
10	Page internet de bons gestes pour l'environnement	Page internet sur la réduction des déchets	Service Collecte des déchets	Garantir la connaissance de cette page	/	oct-17	Nombre de visites
11	Mini-Films	Diffusion en cinéma, réseaux sociaux	Diffusion en cinéma, réseaux sociaux	Assurer que le spectateur s'informe ensuite sur les micropolluants .	Conception : 10 000€ Diffusion : 25 000€	Janv-18	Nombre de vues Nombre de personnes ayant retenues un message (enquête post diffusion) Evolution du trafic sur la page Ménage au naturel
11	Spots radio	Diffusion sur radios locales (France Bleue Alsace, TopMusic, ...)	Diffusion sur radios locales (France Bleue Alsace, TopMusic, ...)	Assurer que le spectateur s'informe ensuite sur les micropolluants .	Conception : 5 000€ Diffusion : 5 000€	Janv-18	Nombre de diffusions
12	Intervention/ support auprès des	Ecoles, collèges, CSC, médiathèques, visite STEU	Ecoles, collèges, CSC, médiathèques	Public touché n'est pas le décideur des		En fonction des opportunités.	Nombre d'interventions réalisées

	scolaires			pratiques à la maison. Mais la sensibilisation aura un effet à long terme.			
13	Articles dans Eurométropole Mag	Eurométropole Mag, Strasbourg Mag	Territoire de la collectivité.	Difficultés à évaluer la réception du message.	/		Nombre d'articles parus Nombre de lecteurs potentiels

5.1. L'accompagnement des artisans

Les outils de communication à destination des artisans doivent être à la fois exhaustifs et synthétiques. Ils doivent répertorier les informations nécessaires à un artisan pour qu'il comprenne la problématique des micropolluants et qu'il ait des pistes d'action. Un outil simple, sous la forme d'une plaquette, est adapté. Il devra s'appuyer sur les résultats du volet artisanat du projet et être adapté aux différents métiers. Pour que cet outil puisse atteindre le public cible, il devra être diffusé avec l'aide des organisations professionnelles sous la forme qu'elles jugeront la plus adaptée au métier : envoi papier, envoi par mail, présentation lors de réunions d'artisans. Les organisations professionnelles devront obligatoirement pouvoir expliquer les messages de l'outil aux artisans. Une opération collective améliorerait la diffusion des changements de pratiques et leur suivi.

Tableau 7 : Actions de communication possibles auprès des artisans

N° action	Outils	Media de diffusion	Acteurs à associer	Limites de l'outil	Budget	Calendrier	Indicateurs de performance
16	Plaquette adaptée à chaque métier	Organisations professionnelles	Organisations professionnelles, CNIDEP, Chambre des métiers, CCI	Difficulté à dénombrer les changements de pratiques	Conception : 2 000€ Impression : 5 000€	oct-18	Nombre de plaquettes diffusées. Nombre d'artisans ayant changé leurs pratiques.

6. Conclusion

La problématique micropolluants est peu connue du grand public. La population n'est pas forcément consciente d'être émettrice de ce type de pollution. L'état des lieux actuel concernant les outils de communication relatifs aux micropolluants pour sensibiliser le grand public montre qu'ils sont peu nombreux. Concernant les artisans, quelques documents, dans le cadre d'opérations collectives, ont été trouvés.

L'objectif du projet LUMIEAU-Stra est de proposer un panel d'outils de communication complémentaires, permettant de toucher différentes cibles. Pour cela, l'approche consiste à multiplier les supports de communication et donc la possibilité d'être vu. Ceux-ci vont combiner deux axes d'entrée : un message global sur les micropolluants et l'assainissement et un message par type de produits. Cette dernière approche rendra plus concrètes les solutions proposées.

Pour développer ces outils, il est nécessaire de nous appuyer sur les outils déjà en place au sein de la collectivité et éventuellement de réactiver leur diffusion. Les nouveaux outils développés devront être cohérents avec ces derniers, de même qu'avec les autres projets de la collectivité.

Une évaluation des outils permettra de tirer les conclusions quant à leur efficacité, à leur facilité de mise en œuvre, à leur rapport coût/bénéfices et à leur capacité à être pérennisés.

7. Sigles & Abréviations

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

BTP : bâtiment travaux publics

CNIDEP : centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises (pôle environnement de la chambre des métiers de Meurthe-et-Moselle)

COSMETEAU : projet sur les changements de pratiques pour les produits cosmétiques : des lanceurs d'alerte aux impacts sur les milieux aquatiques

EcoDDS : Eco-organisme chargé des déchets dangereux des ménages

GESTE : Unité de recherche pour la gestion territoriale de l'eau et de l'environnement

GRAIE : groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures de l'eau

LUMIEAU-Stra : projet de Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines à Strasbourg

PLP : plan local de prévention

TZDZG : démarche territoire zéro déchet zéro gaspi

SDEA : syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle

SIPIBEL-RILACT : projet sur les risques et leviers d'actions relatifs aux rejets de médicaments, détergents et biocides dans les effluents hospitaliers et urbains

STEU : station de traitement des eaux usées

8. Bibliographie

Assemblée nationale, 2015 : Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Journal officiel du 8 février 2014, p 2313.

Assemblée nationale, 2015 : Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Journal officiel du 18 août 2015, p 14263.

Union européenne, 2000 : Directive 2000/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau. Journal officiel n° L 327 du 22 décembre 2000.

Union européenne, 2001 : Décision 2455/2001/CE du 20 novembre 2001 établissant la liste des substances prioritaires dans le domaine de l'eau et modifiant la Directive 2000/60/CE. Journal officiel n° L 331 du 15 décembre 2001.

Union européenne, 2008 : Directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, modifiant et abrogeant les directives du Conseil 82/176/CEE, 83/513/CEE, 84/156/CEE, 84/491/CEE, 86/280/CEE et modifiant la directive 2000/60/CE. Journal officiel n° L 348 du 24 décembre 2008.

Ministère de l'environnement, 2002 : Circulaire du 04/02/02 relative à l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées. Non paru au Journal officiel.

Ministère de l'environnement, 2009 : Circulaire du 5 janvier 2009 relative à la mise en œuvre de la 2ème phase de l'action RSDE pour les ICPE soumises à autorisation. Non paru au Journal officiel.

Ministère de l'environnement, 2016 : Note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction. Non paru au Journal officiel.

Bergé, A., 2012 : Identification des sources d'alkylphénols et de phtalates en milieu urbain – comparaison des rejets à dominante urbaine (domestique) par rapport à des rejets purement industriels. Spécialité Sciences de l'univers et environnement. Université Paris Est. Doctorat soutenu le 16 novembre 2012. 294 p.

GRAIE. Websérie Mélio-Mélo. Disponible sur <http://www.graie.org/eaumelimelo/Meli-Melo/Accueil/>

Services cantonaux de l'énergie et de l'environnement (Suisse). Disponible sur <https://www.energie-environnement.ch/>

Pierrette M., Heitz C., Barbier R., 2017. Rapport de synthèse – Les représentations du « tout-à-l'égout » : analyse sociopsychologique des perceptions et des intentions comportementales. Projet LUMIEAU-Stra. 100 p.

9. Table des illustrations

Figure 1 : Outils de communication proposés par les villes de Perpignan (à gauche) et de Collioure (à droite).....	13
--	----

Tableau 1 : Actions de communication possibles	18
Tableau 2 : Actions de communication possibles en rapport avec les produits ménagers	20
Tableau 3 : Actions de communication possibles en rapport avec les produits de bricolage	21
Tableau 4 : Actions de communication possibles en rapport avec les produits phytosanitaires	22
Tableau 5 : Actions de communication possibles en rapport avec les médicaments et cosmétiques..	23
Tableau 6 : Actions de communication possibles en rapport avec un message global.....	24
Tableau 7 : Actions de communication possibles auprès des artisans.....	25

Annexe 1: Supports de communication en rapport avec la démarche Zéro pesticides et le jardinage au naturel



Petit manuel du jardinage naturel (1^{ère} et 4^{ème} de couverture)



Exposition « le retour des herbes folles » (affiche)

Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols

L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- dominant la qualité de l'air,
- contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable,
- réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.

Une diffusion invisible
Seuls 10% des produits phytosanitaires atteignent leur cible. Le reste est disséminé dans l'environnement. Savez-vous qu'une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau ?

Les risques pour notre santé
On sait aujourd'hui que toute la chaîne du vivant est touchée par la toxicité de ces produits. Cette contamination passive bouleverse nos ressources alimentaires et conduit à une accumulation de substances chimiques dans l'organisme des animaux... et dans les nôtres !

Vous aussi, jardinez sans pesticides !

Pour jardiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques aménagements, sources de multiples bénéfices pour votre jardin : des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute saison...

Paillage : il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchées, des copeaux de bois, de la paille...

Désherbage : vous pouvez utiliser un coupeau ou un sarcoir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

Tonte : tondue à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régèleront les abeilles butineuses.

Herbes : coquelicots, pissenlits, orties, bourrache, camomille... ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans une plan-vivace.

Potager : vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.

Fruitiers : choisissez des variétés locales, souvent plus résistantes.

La recette du purin d'orties, un engrais naturel
Plonger 1 kilo d'orties fraîches dans 10 litres d'eau. Couvrir. Au bout d'une semaine, filtrer et utiliser dilué à 5%. À pulvériser régulièrement sur toutes les plantes sensibles aux maladies (tomates, pommes de terre, rosiers, fruitiers).

Pour plus de conseils, rendez-vous sur www.strasbourg.eu

Créé par la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg
1 point de l'Esplanade - 67075 Strasbourg Cedex - 03 68 62 10 10

Les pesticides on en a plein le nez !

MISSION ZÉRO pesticides
...et la ville change de nature

Strasbourg

Zéro pesticides, c'est mieux pour tout le monde !

Changeons notre regard sur la ville
La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est pas synonyme d'un mauvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion différenciée de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées.

Ces méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides. C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans la ville, et accepter la végétation spontanée.

L'utilisation de produits chimiques est remplacée par une meilleure gestion du monde végétal

Pour abandonner les pesticides, les services de la Ville et de la Communauté urbaine sont en train d'accomplir une véritable révolution culturelle ! Faire de la mauvaise herbe une amie, réintroduire plus de nature en ville, tester les techniques alternatives au désherbage chimique... le chantier est en cours et progresse de jour en jour. C'est pourquoi il est essentiel d'expliquer la démarche de l'opération zéro pesticides pour que chacun puisse y adhérer, voire se l'approprier.

Les alternatives au désherbage chimique
Plusieurs techniques sont en test : des brosseuses mécaniques, des brûleurs à gaz, des appareils à vapeur ou à eau chaude... chacune a ses avantages et ses inconvénients qui se précisent au fil de leur utilisation. En parallèle à ces méthodes, les aménagements et les pratiques sont adaptés pour réduire au maximum le désherbage : choix des plantes, mulching, paillage, prairies...

Rencontre sur le terrain
avec Jean-Luc Lepinet, adjoint technique aux espaces verts - cimetière Nord
"Il était temps de changer le mode d'entretien de nos espaces verts. Surtout que, petit à petit, les plantes indésirables devenaient de plus en plus résistantes aux pesticides. Le zéro pesticides a changé nos conditions de travail : plus besoin de porter d'équipement de protection, moins de risques pour la santé, apprentissage de nouvelles techniques... Le désherbage thermique est moins rapide. Alors, les gens se posent des questions, pensent que le cimetière est mal entretenu. Il faut leur expliquer les avantages du zéro pesticides et les nouvelles techniques utilisées."

Gestion différenciée : à chaque espace son type d'entretien

Jardins d'ornement, jardins familiaux, squares, berges... au lieu de traiter tous ces espaces de la même manière, chacun bénéficie d'un traitement particulier, suivant ses caractéristiques, son usage, sa fréquentation.

À Strasbourg, 6 types d'espaces ont été définis :

- » Espaces floraux (bacs, jardinières, suspensions)
- » Espaces verts horticoles (parcs et jardins traditionnels, abords de monuments, de bâtiments publics, d'églises...)
- » Espaces verts urbains de cœur de quartier (places et squares très fréquentés)
- » Espaces verts urbains interquartiers (promenades, berges...)
- » Espaces verts extensifs (espaces d'aspect naturel ou champêtre)
- » Espaces naturels écologiques (haute et flore à préserver)

Suivant le type d'espace, la fréquence et la nature de l'entretien changent : fréquence d'arrosage, utilisation de fertilisants, type de tonte, type de tonte... Par exemple, on pratique un désherbage minutieux et régulier dans un espace floral pour des raisons esthétiques, on laisse sur place un arbre mort dans un espace écologique, de façon à favoriser la micro-faune.

Sur le territoire de la CUS, 3 types d'espaces ont été définis :

- » Les pieds d'arbres d'alignement
- » Les voies communautaires
- » Certains équipements sportifs

Les voies communautaires sont maintenant brossées, les pieds d'arbres sont soit recouverts d'écorces d'arbre soit végétalisés. Les herbes folles y sont tolérées.

Grâce à ces nouvelles pratiques, la quantité de produits phytosanitaires utilisée sur le territoire de la CUS a été divisée par six en un an.

Plaquette « Les pesticides ont en a plein le nez »

L'ensemble des éléments sont accessibles via : <https://www.strasbourg.eu/zero-pesticide>

→ ZOOM SUR...

LE SDEA, À VOTRE DISPOSITION 24H/24, 7J/7

Pour faire face aux situations d'urgence, même en dehors des périodes ouvrées, le SDEA s'engage à assurer un service public, réactif et en continu, grâce à une permanence opérationnelle.

- Vous avez un problème technique (furos abonnement, location, démarques de branchement...)?
- Votre eau est d'une couleur ou d'un odeur inhabituelle?
- Vous manquez d'eau?
- Vous installez sont bouches sur la partie publique d'assainissement?

Recourir pour excellence et sa réactivité, à la fois pour ses clients et ses usages, le service d'urgence du SDEA est accessible par téléphone depuis un numéro unique, local et entièrement dédié.

Une équipe pluridisciplinaire sur tout le territoire, composée d'experts techniques, traite l'ensemble

CHIFFRES CLÉS EN 2014

- 9036 urgences traitées
- 100% des demandes traitées
- 100% de satisfaction

DES INSTALLATIONS SUPERVISÉES EN CONTINU

Le fonctionnement de près de 900 ouvrages du SDEA est contrôlé en temps réel par un système de télégestion et de supervision centralisée.

En cas de dysfonctionnement, des alertes ou des alarmes sont générées et relayées directement vers les équipes d'intervention, pour constater efficacement à vous fournir un service continu.

LA LETTRE DU SDEA

AUTOMNE-HIVER 2015

DOSSIER

Le SDEA vous conseille au quotidien

ZOOM SUR...

Le SDEA, à votre disposition 24H/24, 7J/7





QUESTIONS À FRANCK PERRU

Comment fonctionne la permanence au SDEA?

Ce service continue 24h/24 et 365 jours par an, est organisé autour d'un responsable et d'une équipe de terrain constituée d'un minimum de 11 personnes par semaine. Les agents SDEA sont revalorisés, grâce à leur véhicule et à leur badge professionnel.

Combien d'interventions d'urgence sont traitées?

Parallèlement au développement du territoire de compétence du SDEA, mais aussi à la modernisation des ouvrages et notamment à leur télégestion croissante, les sollicitations ont fortement progressé ces dernières années, passant de 5000 en

CO-PILOTE DU PROCESSUS PERMANENCE

2004 à plus de 9000 en 2014. L'ensemble des demandes a été pris en charge efficacement par la permanence, comme cela a pu être vérifié à travers des indicateurs de suivi techniques et les retours des équipes de satisfaction.

Ce haut niveau de performance repose essentiellement sur la forte implication des agents du SDEA et l'adaptation permanente de notre organisation.

LE SDEA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARQUES

Afin de vous rendre le meilleur service possible, le SDEA se tient à votre écoute, répond à vos questions et vous aide à mieux comprendre le fonctionnement de votre compteur d'eau.

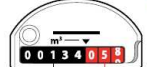
→ SERVICE

LIRE VOTRE COMPTEUR

Pour lire votre indice de consommation, c'est très simple, il suffit de soustraire sans trahir le volume de votre compteur.

→ Les chiffres sur fond noir définissent la consommation en m³ qui vous est facturée.

→ Les chiffres sur fond rouge illustrent les décilitres. Unes voir décimales ne figurent pas sur votre facturation, vous devez à surveiller votre consommation.



RELEVÉ VOTRE INDEX DE CONSOMMATION

Grâce à la radio-relais, technologie de pointe en cours de déploiement sur toute le territoire, l'agent SDEA peut relever à distance votre compteur sans entrer dans votre domicile. Une fois ce type de compteur moderne en place, votre présence n'est plus exigée.

Vous ne bénéficiez pas encore de la radio-relais?

Un agent SDEA sonne à votre porte pour relever votre compteur. En cas d'absence, il vous laisse un avis de passage. Si vous êtes pas présent lors de son second passage, il vous dépose une carte 1 prioritaire à compléter et à nous retourner par courrier.

À défaut d'un retour de votre part sous 3 jours, votre facture sera basée sur une estimation.

→ TRANSFÉREZ VOTRE INDEX DIRECTEMENT EN LIGNE

Vous devez Espace Client sur www.sdea.fr

UNE URGENCE?

CONTACTEZ LE : 02 88 19 97 09

Le SDEA se déplace chez vous en :

- 1 heure pour l'eau potable
- 3 heures pour l'assainissement

UN SERVICE DE PROXIMITÉ ÉTENDU DE CALSACE À LA MOSELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le SDEA intervient pour la collecte et le traitement des eaux usées de la Communauté de Communes du Pays de Bliesch. À cet effet, une antenne SDEA a été installée à Bliesch.

DOSSIER

LE SDEA VOUS CONSEILLE AU QUOTIDIEN

Pour vous aider à mieux maîtriser votre budget eau et gérer votre consommation, le SDEA vous propose des conseils pratiques. En adoptant des gestes simples et en changeant vos habitudes, vous pouvez contribuer concrètement à préserver la ressource et l'environnement, tout en allégeant votre facture d'eau et d'assainissement.

PRÉFÉRER L'EAU DU ROBINET À L'EAU EN BOUTEILLE

- L'EAU DU ROBINET EST :
 - Économique : 100 x moins chère que l'eau en bouteille
• Écologique : pas de déchets plastiques, pas de pollution liée aux transports des bouteilles d'eau

Eau du robinet, eau minérale ou eau de source, il n'y a aucune différence pour votre santé. Personnes âgées, femmes enceintes, jeunes enfants... tout le monde peut boire l'eau du robinet car elle répond à de nombreux paramètres de contrôle sanitaire, définis par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ces paramètres ont été établis en tenant compte de la sensibilité des populations les plus fragiles, dont notamment les nourissons. Les vérifications de la qualité de l'eau du robinet sont assurées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) conformément au décret n° 2006-1609 relatif aux contrôles sanitaires réglementaires et par le SDEA (3700 échantillons supplémentaires analysés par an) afin de garantir la sécurité, la pureté de l'eau du robinet et tous les produits les plus sensibles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Dans l'eau, calcium ou calcium ?

En réalité, calcium et calcaire (eau dure) ne sont ni même. Le calcaire, se transforme en carbonate lorsque l'eau est chauffée. Un litre d'eau pur par jour recouvre 15 à 25% de nos besoins journaliers en calcium.

→ Votre eau est-elle de bonne qualité ?

Mettez votre eau au réfrigérateur pendant 15 minutes, ou à température ambiante durant 30 minutes. Le charbon d'égouttage et votre goût apprécieront pleinement votre eau.

AUTOPIÉTÉ DES BONS GESTES

Le bain d'assainissement est appelé à tort « tout à l'égoût », car il n'est pas destiné à tout recevoir. La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Vous trouverez ci-dessous une liste de produits qui ne doivent pas être versés dans les égouts, équipements sanitaires et WC, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchèteries et pharmacies. Des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement.

EN SAVOIR + ? Connectez-vous sur www.sdea.fr

TYPES DE PRODUITS

Fluorures
Huiles et
dégâts

Substances chimiques
(peinture, solvants, diluants,
désherbant et hydrocarbures)

Les médicaments

Les huiles et les graisses
(huile, cuisson, huile de vidange...)

Les objets volatils
les mégots de cigarettes, les couches à jet, les protections hygiéniques, les cotons-tiges, les tampons de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.

DU LES ATELS

Compostage
déchets
ménagers

Déchetterie

Pharmacie

Déchetterie

Poubelles

➔ PRATIQUE

MIEUX MAÎTRISER VOTRE CONSOMMATION

Chacun d'entre nous utilise en moyenne autour de 165l d'eau par jour. À peine 1% de notre consommation sert pour notre baignoire et 2% pour la préparation des aliments. Le reste varie en fonction des appareils que nous utilisons et de nos habitudes.

La famille Gaspollo qui consomme l'eau sans souci a des fois qui peuvent doubler sa facture d'eau annuelle

OU

La famille Eco qui a changé ses habitudes et ses équipements pour faire des économies et préserver les ressources en eau

TOTAL DES EAUES : 523 M³/AN

PORTÉE DE 1 600 €/AN

CONSUMATION MOYENNE : 627 L/HOUEUR - 228 M³/MAN

COST : 64€ / L'HUEUR

CONSUMATION MOYENNE : 325 L/HOUEUR - 118 M³/MAN

COST : 30€ / L'HUEUR

CONSUMATION MOYENNE : 225 L/HOUEUR - 81 M³/MAN

COST : 20€ / L'HUEUR

Pour plus d'économies, faites la chasse au gaspillage !
EN SAVOIR + ? Consultez notre documentation dédiée et calculez votre consommation d'eau mensuelle sur www.sdea.fr

LAVIS DE FRITZ FERNANDEZ, Secrétaire Général Adjoint à la Chambre de Consommation d'Eau :
MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'EAU, C'EST ÊTRE RESPONSABLE.
Si on demande, l'eau est indispensable à notre quotidien ! Nous l'utilisons constamment, partout, contre mesurement, sans qu'on s'en rende compte. Pour continuer à en bénéficier dans de bonnes conditions, ce permis de passer à la consommation d'eau préfabriquée, il faut lui, il est important de changer nos habitudes. Maîtriser la consommation d'eau, c'est protéger la ressource mais aussi alléger sa facture d'eau.

QUELLES ACTIONS DE SENSIBILISATION SONT MISES EN PLACE ?
La SDEA et la CCA innovent actuellement ensemble pour sensibiliser la population à la gestion de l'eau et à son utilisation. Grâce à un partenariat de longue date, nous intervenons régulièrement auprès des publics scolaires, afin de leur expliquer pourquoi une utilisation responsable de l'eau. Nous informons régulièrement les jeunes comme les adultes sur sa qualité et son prix. Nous travaillons pour rendre plus visible la facture d'eau et permettre une meilleure compréhension de sa composition et à ailleurs être salué au niveau national.

Annexe 3: Listes des vidéos relatives à l'assainissement et aux micropolluants

<http://www.graie.org/eaumelimelo/Meli-Melo/Espace-telechargement/>

Sujet : nombreux thèmes en rapport avec l'eau

Auteur : GRAIE

https://www.youtube.com/watch?v=FQvYOqb_5Zg&feature=youtu.be

Sujet : Film sur l'élimination des micropolluants par procédés d'oxydation

Auteur : Suez

<https://www.youtube.com/watch?v=a5Z5WTSbJ48>

Sujet : définition d'un micropolluant

Auteur : Suez

<https://www.youtube.com/watch?v=s6Bs9i-NJR0>

Sujet : projet de recherche sur les zones de rejets végétalisées

Auteur : Actu environnement

<https://www.youtube.com/watch?v=EJgoVtdK5ok>

Sujet : résultats du projet AMPERES

Auteur : Suez

<https://www.youtube.com/watch?v=YhaScVOW3GI>

Sujet : collecte et traitement des eaux usées

Auteur : Veolia

<https://www.youtube.com/watch?v=RHjKbcMpAj0>

Sujet : stratégie de lutte contre micropolluants dans le fleuve Rhône

Auteur : Fédération développement durable des régions de montagne Suisse

<https://www.youtube.com/watch?v=JKfpyfPhRSA>

Sujet : innovations pour lutter contre micropolluants

Auteur : Futuremag (Arte)

<https://www.youtube.com/watch?v=cyJc0g0weK0>

Sujet : les micropolluants

Auteur : Suez

<https://www.youtube.com/watch?v=UjZaUQR5Pck&feature=youtu.be>

Sujet : l'eau dans la ville

Auteur : Centre d'information sur l'eau

<http://videos.strasbourg.eu/video/-/view/886980/le-cycle-des-eaux-usees-a-strasbourg>

Sujet : le service public d'assainissement

Auteur : Eurométropole de Strasbourg

Annexe 4: Plaquette à destination des professionnels : gérez vos déchets dangereux pour l'eau (SDEA)

IMPLANTATION DU SDEA DANS LE BAS-RHIN

AIDES FINANCIÈRES DE L'AGENCE DE L'EAU

En matière de lutte contre la pollution issue des activités économiques non agricoles, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse donne la priorité aux actions de réduction des émissions de pollution toxique (prétraitement des eaux usées, traitement des pollutions accidentelles), de bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau (saisie à l'assainissement des déchets dangereux pour les producteurs de déchets répondant à la définition de la TPE-PME, PPE et résidu d'un processus industriel avec décharge de l'eau, stockage des déchets dangereux...).

L'Agence de l'Eau rhénane a une action en fonction de la priorité des projets pour l'amélioration du bon état des eaux.

GARAGISTES MÉCANIQUE ET CARROSSERIE

QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises dont l'activité est l'entretien, la réparation et la peinture de véhicules routiers.

VOS OBLIGATIONS

- Gérer de manière conforme vos déchets
- Ne pas rejeter de produits toxiques, acides, ou basiques dans le réseau
- Ne pas rejeter d'hydrocarbures dans le réseau (aires de lavage, parking)
- Abriter les déchets contre les eaux de ruissellement (pluie)

QUELLES MESURES DEVEZ-VOUS METTRE EN PLACE ?

- Stocker les produits liquides neufs (huile, diluant etc.) et usagés (huile de vidange) sur des dispositifs de rétention et à l'abri des intempéries
- Utiliser des produits de substitution moins nocifs pour l'environnement (ex : la fontaine de dégraissage sans solvant)
- Conclure des contrats d'enlèvement des déchets dangereux avec des prestataires spécialisés
- Prétraiter les eaux des voies de circulation (séparateur d'hydrocarbures + compartiment déboureur)
- Entretenez vos dispositifs de prétraitement

CONTACTS ET ASSISTANCE

- Carrières et Industries de Lorraine - CORMA (Département des Préfets et des Maires de l'Alsace) - Tél. 03 68 95 50 30

MÉTIER DE BOUCHE, RESTAURATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises artisanales de charcuterie-traiteur, de restauration-préparation de plats à emporter et de restauration collective

VOS OBLIGATIONS

- Gérer de manière conforme les rejets gras (graisses ou huiles de friture)
- Ne pas verser les déchets liquides à l'égout
- Prétraiter les effluents avant le rejet dans le réseau d'assainissement
- Déclarer votre activité (formulaire disponible auprès du SDEA)

QUELLES MESURES DEVEZ-VOUS METTRE EN PLACE ?

- Conclure des contrats d'enlèvement des déchets contre bons d'enlèvement
- Réaliser un prétraitement de type bac à graisses
- Conclure des contrats d'entretien de dispositifs de prétraitement contre bons d'enlèvement
- Trier et jeter sélectivement des déchets dans les poubelles ad-hoc

CONTACTS ET ASSISTANCE

- Registres - CCI Alsace - Tél. 03 69 29 23 44
- Bouche et Charcuterie - Bureau territorial de la Chambre de Métiers d'Alsace - assistance technique - Tél. 03 68 92 18 41
- SDEA - Cellule « professionnels » - Tél. 03 68 19 29 19

Les rejets d'eau qui ne proviennent pas des habitations domestiques mais des entreprises sont régis par des textes réglementaires spécifiques. En effet, ces rejets ne doivent en aucun cas être à l'origine de dégradations des installations d'assainissement (les réseaux ou du traitement réalisé sur les stations d'épuration).

Le SDEA est présent pour vous aider et vous informer sur les dispositions à prendre pour respecter la réglementation en vigueur. Il pourra si nécessaire vous demander de mettre en place des équipements particuliers ou une autorisation déclarative de versement.

Attention, en cas d'infraction à ces dispositions, l'entreprise peut s'exposer à des conséquences financières, voire pénales.

Enfin, certaines activités, dont les rejets sont assimilables à des rejets domestiques, peuvent être soumises à une obligation de déclaration de leurs activités.

LES STATIONS D'ÉPURATION

Une station d'épuration fonctionne en général sur le principe des boues activées (bactéries). Les organismes vivants qui digèrent la pollution domestique sont très sensibles aux produits dangereux. Le rejet des eaux traitées dans le milieu naturel et l'élimination des sous-produits (boues d'épuration, sables...) répondent à des réglementations très strictes. Le rejet d'un produit interdit dans le réseau peut donc engendrer une pollution du milieu naturel et un surcoût de fonctionnement important pour la collectivité répercuté ensuite sur l'usager.

LES PRODUITS DANGEREUX

Les substances et les préparations sont considérées comme dangereuses quand elles appartiennent à l'une des catégories de danger figurant dans la liste ci-dessous : Explosif, Combustible, Facilement inflammable, Toxique, Corrosif, Irritant, Nocif, Sensibilisant, Cancérogène, Infectieux, Toxique pour la reproduction, Mutagène, Dangereux pour l'environnement.

En complément de l'étiquetage, chaque produit dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS) qui fournit des informations concernant les dangers pour la santé et l'environnement liés à son utilisation, son stockage et son élimination.

Les produits dangereux ne doivent pas être rejetés ni au réseau, ni au milieu naturel. Afin de lutter contre les pollutions d'effluents, ces produits doivent être stockés sur des dispositifs de rétention et à l'abri des intempéries.

GÉRER DE MANIÈRE CONFORME LES DÉCHETS

Le producteur de déchets est responsable de ces derniers jusqu'à leur élimination finale. Pour cela, il est important de stocker puis faire éliminer ses déchets dangereux par des prestataires agréés qui doivent transmettre un Bordereau du Suivi des Déchets Dangereux justifiant de leur enlèvement et élimination finale. Ces BSDD sont à conserver au moins 5 ans. Un registre des déchets doit être tenu obligatoirement.

ATTENTION : il est interdit de jeter un déchet dangereux au réseau d'assainissement, au milieu naturel ou aux ordures ménagères

L'ARTISANAT

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises artisanales inscrites au registre des entreprises.

VOS OBLIGATIONS

- Gérer de manière conforme vos déchets dangereux et non dangereux
- Ne pas rejeter les produits toxiques, acides, ou basiques, dans le réseau d'assainissement
- Ne pas rejeter d'hydrocarbures dans le réseau (aires de lavage, quais de déchargement)
- Abriter les déchets contre les eaux de ruissellement (pluie)

QUELLES MESURES DEVEZ-VOUS METTRE EN PLACE ?

- Conclure des contrats d'enlèvement des déchets contre des certificats d'enlèvement
- Retenir les effluents dangereux à la source ou prétraitement
- Prétraiter les eaux des voies de circulation (séparateur d'hydrocarbures + compartiment déboureur)
- Entretenez vos dispositifs de prétraitement
- Couvrir les aires de stockage des déchets pour éviter la pollution par ruissellement

CONTACTS ET ASSISTANCE

- Printemps, métiers de l'imprimerie et de la photographie UGA Rhône des Groupements Annuaux, tél. 03 89 23 65 65
- Bureau territorial de la Chambre de Métiers d'Alsace - Tél. 03 68 18 41
- CCI Alsace - assistance technique à distance (par téléphone) - Tél. 03 68 95 29 88
- Autres métiers - SDEA - Cellule « industriels » - Tél. 03 68 19 29 19

L'INDUSTRIE

QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises susceptibles de rejeter des eaux de process dans le réseau public d'assainissement.

VOS OBLIGATIONS

- Gérer de manière conforme vos déchets dangereux et non dangereux
- Ne pas rejeter les produits toxiques, acides, ou basiques, dans le réseau d'assainissement
- Limiter les charges rejetées
- Ne pas rejeter d'hydrocarbures dans le réseau d'assainissement (aires de lavage, quais de déchargement)
- Demandez des autorisations spécifiques pour le versement de vos rejets

QUELLES MESURES DEVEZ-VOUS METTRE EN PLACE ?

- Conclure des contrats d'enlèvement des déchets contre des certificats d'enlèvement
- Retenir les effluents dangereux à la source ou prétraitement
- Diminuer la pollution rejetée par prétraitement
- Prétraiter les eaux des voies de circulation (séparateur d'hydrocarbures + compartiment déboureur)
- Entretenez vos dispositifs de prétraitement
- Couvrir les aires de stockage des déchets pour éviter les pollutions par ruissellement
- Prendre contact avec le SDEA pour autoriser les rejets au réseau public d'assainissement

CONTACTS ET ASSISTANCE

- SDEA - Cellule « industriels » - Tél. 03 68 19 29 19
- CCI Alsace - Tél. 03 68 23 21 47

Annexe 5 : Plaquette à destination des professionnels du nettoyage (CISALB)



Professionnels du nettoyage

Agissons ensemble pour notre environnement

Les bons gestes



Quels produits ?

Le choix du produit de nettoyage est le premier geste pour protéger la santé et l'environnement. Plusieurs produits respectent l'Éco Label européen, seul garant d'une réduction d'impact. Pour autant, dans un produit écologique il reste des substances chimiques à manipuler avec précautions. Elles ne sont pas sans danger pour l'environnement.



😊

😐

😞





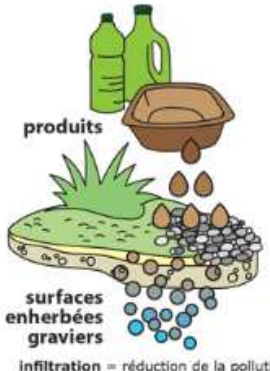
Où rejeter les eaux de lavage ?



**sanitaires
évier**

**station
d'épuration**

Toujours rejeter au réseau d'eaux usées (sanitaires, évier...). Ces eaux usées sont traitées par les stations d'épuration.



produits

**surfaces
enherbées
graviers**

Infiltration = réduction de la pollution par le sol

À défaut, en cas d'absence de point de rejet au réseau d'eaux usées, le rejet sur une surface enherbée ou gravillonnaire est préconisé.



avaloirs et grilles d'eau pluviale

lac du Bourget

Quel que soit le produit, ne jamais rejeter au milieu aquatique, directement ou via les eaux pluviales (grilles, avaloirs...). Si aucune autre solution n'est possible, contactez votre collectivité afin de définir la solution la moins impactante.



**Pour toute
information,
contactez :**







Annexe 6 : Plaquette à destination des professionnels (CCI Territoire de Belfort)

LES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES EAUX EN ENTREPRISE

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables : il est indispensable de ne pas les gaspiller. En tant qu'entreprise, vous pouvez agir à la fois sur vos consommations et sur la qualité de vos rejets.

CONSEILS PRATIQUES

Vous pouvez agir à plusieurs niveaux :

NIVEAU 1 : LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS À LA SOURCE

Il existe une multitude de procédés de réduction à la source :

- utilisation de technologies propres,
- la révision des choix de matières premières (remplacer un produit polluant par un produit moins polluant),
- la séparation des circuits (eaux de refroidissements, de fabrication, pluviales) et la séparation des effluents de natures différentes.

NIVEAU 2 : LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES POLLUTIONS

La prévention des pollutions passe par :

- le stockage des produits chimiques sur bacs de rétention,
- une utilisation des produits dans le respect des doses d'utilisation,
- l'élimination des déchets dangereux vers les filières agréées (ne jetez aucun déchet liquide sur le sol ni dans les égouts),
- le stockage des déchets à l'abri et sur rétention,
- la prévention de tout écoulement accidentel, et le cas échéant le traitement.

NIVEAU 3 : LES ÉCONOMIES D'EAU

Vous pouvez agir :

- en luttant contre les fuites et en entretenant la robinetterie,
- en installant des dispositifs favorisant les économies d'eau (mousseurs aérateurs sur les robinets, toilettes à double chasse d'eau...),
- en sensibilisant le personnel (signaler les fuites, éviter les consommations inutiles...).

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : L'AUTORISATION DE DÉVERSEMENT

Le déversement des eaux usées non domestiques dans un réseau d'assainissement public doit obligatoirement être autorisé par la collectivité gestionnaire des réseaux d'assainissement. Cette autorisation fixe les caractéristiques quantitatives et qualitatives que doivent présenter les effluents pour être déversés au réseau d'assainissement.

CONTACTS :

CCI TERRITOIRE DE BELFORT
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TERRITOIRE DE BELFORT
1 rue du Docteur Frey
CS 50199
90004 BELFORT cedex
Tél. 03 84 54 54 54
cci@belfort.cci.fr
www.belfort.cci.fr

OK pour BAT
9/04/2015
Aline Dougoud

La CCI accompagne les entreprises pour la rédaction et le dépôt des dossiers de demandes de subvention.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE
Place d'Armes
90000 BELFORT
Mélane SANDOZ
Cellule Conventions
des rejets des industriels
Tél. 03 84 90 11 99

PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES :

agence "l'eau"
Président de la CCI du Territoire de Belfort

COMMENT LIMITER LES REJETS POLLUANTS DANS LE MILIEU NATUREL ?

GUIDE DE VALORISATION DES BONNES PRATIQUES

La qualité des eaux et des milieux aquatiques est particulièrement sensible aux pollutions toxiques et aux substances dangereuses générées par les activités économiques. Les pouvoirs publics se sont attachés, dans un premier temps, à réduire les pollutions les plus significatives.

Aujourd'hui, c'est la multiplicité des rejets polluants des petites et moyennes entreprises (stockage de déchets polluants pour l'eau, eaux de lavage des sols, nettoyage des outils, égrenures d'huile au sol, renversements accidentels de produits chimiques...) qui doit être limitée.

OPÉRATION COLLECTIVE DE RÉDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAB :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) – 33 communes, 100 000 habitants – est d'autant plus sensible aux pollutions toxiques susceptibles d'être rejetées dans son milieu naturel que les rivières, en particulier la Savoureuse, sont situées en tête de bassin versant. Soucieuse de cette problématique, la CAB s'est engagée dans une opération collective en collaboration avec l'Agence de l'eau RMC, le Conseil Général 90, l'ASCOMADE et la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Territoire de Belfort, afin de lutter contre les pollutions diffuses. Dans le cadre de ce programme, toutes les entreprises installées sur ce territoire (industries, commerces, entreprises de services) peuvent bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'eau RMC, pour tout type d'investissement lié à la réduction des pollutions.

Afin de faciliter l'accès à ce dispositif financier, la CCI du Territoire de Belfort accompagne les entreprises, pour la rédaction et le dépôt des dossiers de demandes de subvention.

BÉNÉFICIEZ D'UNE SUBVENTION⁽¹⁾ ALLANT JUSQU'À 60% DU MONTANT DE VOS INVESTISSEMENTS !

(1) Sur la base de la réglementation de la CCI. En de l'application 30/03/2015, (2) Depuis 2015, la subvention est limitée à 100% du montant des investissements.

QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS

ACQUISITION D'UNE STATION DE LAVAGE DES ROULEAUX

SARL RIBLET - "Faire rimer préservation de l'environnement avec gain de productivité"

L'ENTREPRISE
Localisée à Roppe, la société Riblet est une entreprise familiale spécialisée dans les travaux de peinture et plaquisterie.

LA PROBLÉMATIQUE
Lors du nettoyage des outils de travail, le relavage de peintures provoque de fortes nuisances pour les réseaux d'assainissement et le milieu naturel.

INVESTISSEMENT RÉALISÉ
Acquisition d'une station de lavage biologique d'un montant de 3 600 €. Subvention obtenue : 70%

INVESTISSEMENT
Acquisition d'une station de lavage biologique d'un montant de 3 600 €. Subvention obtenue : 70%

LES PROBLÉMATIQUES
Lorsque l'on a une conscience écologique, il est naturel d'adopter des mesures qui vont dans le sens de plus de respect de l'environnement. De plus, l'acquisition de cette station ne présente que des avantages : elle permet des économies d'eau et de temps, mais aussi de limiter l'utilisation de solvants néfastes pour la santé."

Stéphane Riblet, gérant

AMÉLIORATION DU STOCKAGE DES DÉCHETS ET DES PRODUITS DANGEREUX

MGM MÉCANIQUE GÉNÉRALE MOURCELY - "Préserver l'environnement est un enjeu d'avenir"

L'ENTREPRISE
La société MGM Mécanique Générale Mourcelly est spécialisée dans la mécanique générale et dans la mécanique de précision. Localisée sur la commune de Dorans, elle emploie 7 personnes.

LES PROBLÉMATIQUES
Les déchets métalliques stockés en extérieur, non protégés des intempéries, représentent une source de pollution du milieu naturel notamment par des résidus d'huile de coupe. Par ailleurs, le stockage d'un volume important d'huile de coupe nécessaire à l'activité constitue un risque non négligeable de déversement accidentel s'il n'est pas sécurisé.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
Couverture de la benne à copeaux et stockage des huiles dans une armoire sur rétention d'un montant de 4 941 €. Subvention obtenue : 70%

INVESTISSEMENT
Contournement des ruissellements huileux issus de la zone de stockage des déchets, pour un coût total de 9 647 €. Subvention obtenue : 50%

La préservation de l'environnement est une thématique centrale aujourd'hui. Dans le futur, la question environnementale sera encore plus prégnante, c'est pourquoi il est important de mettre en place toutes mesures économiquement réalisables afin d'assurer la pérennité de notre entreprise."

Marie Claude Mourcelly, gérante

ACQUISITION D'UNE TECHNOLOGIE PROPRE

SCHRAAG INDUSTRIES GRAPHIQUES - "Protéger l'environnement et garder la même qualité de travail"

L'ENTREPRISE
Depuis 2008, Schraag Industries Graphiques a investi ses nouveaux locaux à Trévenans. Composée d'une équipe de 32 professionnels, l'entreprise maîtrise les dernières techniques d'impression.

LA PROBLÉMATIQUE
Le procédé du Computer To Plate (CTP) est la technologie par laquelle les plaques d'impression offset sont copiées directement à partir d'un ordinateur. Cette technique demandait alors l'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement.

INVESTISSEMENT
Acquisition d'un CTP sans chimie utilisant des gommes végétales d'un montant de 223 800 €. Subvention obtenue : 35%

INVESTISSEMENT
L'environnement est une vraie préoccupation, pas uniquement marketing, mais qui va, selon moi, au-delà des certifications. Chez Schraag, nous la traduisons par des actions concrètes. Nous sommes le premier imprimeur en France à alimenter ses presses offset et à haricoter son atelier à l'eau de pluie, tout cela en maintenant la même qualité pour nos clients."

Fanny Schraag, présidente

SÉCURISATION DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DÉCHETS

HENDRICKSON - "Anticiper les contraintes réglementaires et respecter notre environnement proche"

L'ENTREPRISE
Implantée à Châtenois les Forges, elle est spécialisée dans la fabrication et l'assemblage des composants et suspensions pour véhicules terrestres utilitaires. L'effectif de l'entreprise est de 166 personnes.

LA PROBLÉMATIQUE
L'environnement immédiat à la structure est sensible en terme de rejets et de déversement dans le milieu (Savoureuse et plans d'eau à proximité). C'est pourquoi la société, ex-Frauenthal, a choisi de sécuriser sa zone de stockage des déchets.

INVESTISSEMENT
Contournement des ruissellements huileux issus de la zone de stockage des déchets, pour un coût total de 9 647 €. Subvention obtenue : 50%

INVESTISSEMENT
L'acquisition récente de la société par un groupe américain a conforté l'entreprise dans sa démarche environnementale, notamment sur la nécessité d'anticiper les contraintes réglementaires et de nouer des relations constructives avec les organismes compétents dans le domaine. Par ailleurs, nous tenons à être exemplaires en terme de respect de l'environnement, car le site est géographiquement imbriqué dans la commune de Châtenois les Forges."

Thierry Tran, directeur général

10. Remerciements

Le consortium du projet LUMIEAU-Stra remercie l'Agence française pour la biodiversité et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, financeurs du projet dans la cadre de l'Appel à projet « Innovation et changement de pratiques : lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines ».

AFB

Hall C – Le Nadar
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes

01 45 14 36 00

<http://www.afbiodiversite.fr>



Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg

03 68 98 50 00

www.strasbourg.eu